

CCAS DE DARVAULT
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS À 18 h 30

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 19/03/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 8 rue de la Mairie 77140 DARVAULT.

Etaient présents : Fabrice JEULIN, Catherine GAUTREAU, Martine GAUCHER, Maryvonne PAUTIGNY, Philippe BIAUSSAT.

Absents excusés : Hélène GOMES, pouvoir à Catherine GAUTREAU

Absents : Françoise PRE, Marie-Pierre LEXIS, Sandrine DA COTA FERREIRA

Membres en Exercice	9
Présents	5
Votants	6

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CCAS

Madame Catherine GAUTREAU, Maire-Adjoint, responsable du CCAS, indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026. La Ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'assemblée est donc amenée à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU 2024 du CCAS laisse apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	9 474,88 €
Recettes de fonctionnement	7 240,00 €
Déficit de fonctionnement	- 2 234,88 €
Excédent N-1	4 738,02 €
Excédent total cumulé	2 503,14 €

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, ainsi présenté, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS

Mme Catherine GAUTREAU, Maire-Adjoint, responsable du CCAS, propose à l'assemblée l'affectation du résultat comme ci-après :

- à l'article 002, en recettes de fonctionnement 2 503,14 €

L'affectation du résultat, ainsi présenté, est ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget Primitif 2025 se présente en équilibre en fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses pour la somme de 10 703,14 €.

Le budget, ainsi présenté, est ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 h 09

